



DOSSIER DE PARTENARIAT

SALON EPICERIE FINE

14 septembre 2026

3^{ème} édition

Contexte

Après deux éditions couronnées de succès, l'AREA Champagne Ardenne vous donne rendez-vous pour la 3^{ème} édition de son salon professionnel.

Cette rencontre aura lieu le **14 septembre 2026** à l'**Espace Régley** à Troyes !

Un événement incontournable pour booster les synergies entre les entreprises agroalimentaires du Grand Est et les acteurs des circuits spécialisés.



Les exposants

- Entreprises alimentaires de la région Grand Est : Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine.
- Produits d'épicerie fine de toutes catégories : épicerie salée, épicerie sucrée, produits frais, boissons...

Les visiteurs

Professionnels de l'épicerie fine et des circuits spécialisés :

- Commerces spécialisés : épiceries fines, cavistes, boucheries-charcuteries, fromageries, primeurs, magasins bio, magasins de producteurs, épiceries alternatives de proximité ;
- Grossistes, comités d'entreprise (CE/CSE), offices de tourisme et stations-service ;
- Restauration, hôtellerie et chambres d'hôtes.

Programme

Lieu : Espace Régley, 1 boulevard Charles Baltet, 10000 Troyes

Horaire :

- 13 h 30 : Ouverture du salon
- 17 h 30 : Fin du salon



Les offres de partenariat

Offre 1 500 € HT	Offre 2 800 € HT	Offre 3 1500 € HT
Présence du logo dans les communications : <ul style="list-style-type: none">• <i>Emailing</i>• <i>Tract papier aux magasins</i>• <i>Dossier de presse</i>• <i>Catalogue distribué à l'entrée avec plan du salon</i>	Offre 1 + <ul style="list-style-type: none">• Stand lors du salon (table)• Paragraphe dans le catalogue des exposants du salon (300 caractères maximum)	Offre 2 + <ul style="list-style-type: none">• Participation au discours• Paragraphe dans les emailing• 1 Pub dans catalogue• 1 Pub dans les communications• Paragraphe dans le dossier presse

A propos des Arias du Grand Est :

L'ARIA Grand Est est le regroupement des trois associations régionales des industries agroalimentaires des territoires composant la région : **la Champagne Ardenne, la Lorraine et l'Alsace.**

Ancrée au cœur de chaque territoire, chacune de ces associations déploie des actions ciblées auprès des entreprises agroalimentaires locales.

Contacts :

Jean-Thomas ROBICHON

Directeur de l'AREA Champagne Ardenne

jtrobichon@area-champagneardenne.fr

06 89 17 64 08

Victor DUPONT

Chargé de mission communication & marketing

vdupont@area-champagneardenne.fr

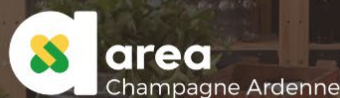
06 42 94 30 65

Consultez notre article sur notre site internet pour plus d'information :



Salon professionnel de L'Épicerie Fine et des circuits spécialisés Grand Est

3^{ème} édition - 14 septembre 2026



Bulletin d'inscription Partenaire

Vos Coordonnées

Raison sociale:

Raison commerciale pour le salon :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Prénom Nom du contact salon :

Fonction :

Téléphone : Email :

Nombre de salariés :

Description du service partenaire (300 caractères max) :

.....

.....

.....

.....

Frais de participation

Je choisis : Partenariat 500 € HT Partenariat 800 € HT Partenariat 1500 € HT

Règlement :

Une facture d'acompte de 50% du montant vous sera envoyée par email dès réception de votre bulletin d'inscription.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-après et les accepte. L'exposant s'engage à accepter l'emplacement qui lui sera alloué pour cette opération, verser l'acompte à l'inscription, verser le solde dans les 15 jours à réception de la facture.

Retourner cette inscription par email à
vdupont@area-champagneardenne.fr avant le 14 août 2026.

Fait à le

Prénom, Nom et Signature du responsable

I. Dispositions générales

L'AREA Champagne Ardenne / club i3A est une association loi 1901, dont le siège social est situé Espace Régley – 1 bd Charles Baltet – 10000 Troyes.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre des prestations et événements (ci-après « les Services ») proposés par l'AREA Champagne (ci-après l'« AREA ») Ardenne aux entreprises (ci-après « l'Entreprise ») adhérentes ou non adhérentes à l'AREA.

Toute inscription d'une Entreprise adhérente aux Services de l'AREA au tarif adhérent est conditionnée au règlement préalable et effectif de la cotisation annuelle. À défaut, l'inscription ne pourra être validée au tarif adhérent. En cas de désistement tardif (dans les 15 jours précédant l'action, 30 jours pour les salons), l'intégralité du montant de l'inscription reste due. Toutefois, cette pénalité ne sera pas appliquée si le désistement ou l'absence résulte d'un cas de force majeure, telle que définie à l'article 1218 du Code civil, dûment justifié par l'Entreprise dans les plus brefs délais.

Les conditions tarifaires (prix, modalités de paiement, conditions d'annulation) sont précisées dans le bulletin d'inscription ou tout document contractuel spécifique. En cas de désistement tardif ou de non-participation, pour quelque cause que ce soit, l'intégralité du montant de l'inscription reste due. Sauf stipulation contraire, le délai de désistement est fixé à quinze (15) jours calendaires avant la date de l'évènement.

L'Entreprise est informée que l'AREA est tenue à une obligation de moyen et non de résultat. L'AREA met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la bonne exécution des Services. Il ne pourra être tenu responsable, envers les Entreprises, de tous préjudices indirects (perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, atteinte à l'image, manque à gagner ou toute autre perte financière indirecte. En tout état de cause, la responsabilité financière totale de l'AREA, toutes causes confondues, est expressément limitée au montant total HT payé par l'Entreprise au titre du Service concerné.

Nos factures sont envoyées par mail, ou courrier, payables à réception. Tout retard de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues, ainsi que l'application d'une pénalité de retard égale à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. En sus des pénalités de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera due de plein droit. Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, ces pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. L'AREA se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

L'AREA se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute prestation en cours ou à venir en cas de non-paiement, sans que l'Entreprise puisse prétendre à une quelconque indemnisation, cela après mise en demeure restée infructueuse sous 15 jours.

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

À défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification écrite du différend, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Troyes, auquel les Parties attribuent compétence exclusive.

Cas particulier des foires et salons :

Inscription et paiement : L'entreprise confirme sa participation en retournant le bulletin d'inscription. Sauf mention différente dans le bulletin, un acompte de 50% sera demandé, à régler avec l'inscription, et le solde dès réception et en tous cas avant le début du salon. En cas de désistement tardif (dans les 30 jours précédant le salon), l'intégralité du montant de l'inscription reste due.

L'AREA se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'évènement : l'acompte sera alors remboursé.

Stand : Concernant l'emplacement, l'AREA tiendra compte de l'ordre d'arrivée des dossiers, des souhaits exprimés par l'Entreprise, et de la configuration du stand collectif s'il y a lieu. La mise en place des stands des Entreprises doit respecter la réglementation de l'organisateur du salon (limites des stands, hauteurs...). Il est interdit à l'exposant de sous louer son stand. L'Entreprise s'engage à assurer la mise en place du stand et son démontage à l'intérieur des plages horaires imposées par l'organisateur. La présence d'une personne dans le stand durant la durée du salon doit être assurée.

Responsabilités : L'AREA ne peut être tenu responsable de faits imputables à l'organisateur et causant préjudice au client. L'AREA ne pourra être tenu responsable en cas d'annulation ou de report de l'évènement pour cause de force majeure ou de décision de l'organisateur du salon. L'AREA est couverte pour son domaine d'activité par une assurance responsabilité civile. Il appartient au client de veiller à ce qu'il soit lui-même couvert par des assurances adaptées pour les risques qu'il encourt lors des foires et salons. L'Entreprise demeure seule responsable de ses biens, matériels et personnels pendant toute la durée de l'évènement.

II. Données personnelles

Les informations recueillies dans les formulaires d'inscription aux événements et sur les demandes de Services, sont nécessaires pour permettre à l'AREA de traiter et gérer votre demande. Pour les autres produits et services fournis par l'AREA, les finalités de traitement sont détaillées dans sa politique de confidentialité que vous trouverez sur notre site internet <http://www.area-champagneardenne.fr>. Vos données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre accès aux différents produits et services que l'AREA met à votre disposition. Vos données feront ensuite l'objet d'un archivage avec un accès restreint pour une durée nécessaire à l'accomplissement d'une obligation légale ou à l'exercice d'une prérogative légale. Les données à caractère personnel seront conservées et traitées au sein de l'Union européenne. Pour le traitement de vos données, l'AREA dispose de moyens informatiques. Dans ce cadre, vos données personnelles sont susceptibles d'être transmises à des partenaires sous-traitants, prestataires ou distributeurs. Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité, de limitation du traitement des données personnelles vous concernant ainsi que du droit de retirer de votre consentement pour le traitement de ces données. Si vous souhaitez exercer ces droits, adressez-vous au Responsable de traitement des données via un courrier ou un mail aux adresses suivantes : Adresse postale : 1, Boulevard Charles Baltet – 10000 TROYES et email : info@area-champagneardenne.fr ou par téléphone au 03.25.43.36.22. Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la CNIL en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment du RGPD.

De même, si vous ne souhaitez pas recevoir de votre AREA des lettres d'informations autres que les abonnements que vous avez souscrits, veuillez cocher la case ci-contre . Si vous n'avez pas coché la case ci-dessus, vos coordonnées personnelles pourront être communiquées, aux fins de campagnes d'information, d'enquêtes, de publication dans des annuaires professionnels ou de diffusion de brochures ou avantages, à des partenaires.